



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 mai 2012  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-sixième session

Point 134 de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

## **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité : Mission d'appui des Nations Unies en Libye et Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie**

### **Vingt-sixième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013**

## **I. Introduction**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/66/354/Add.8), dans lequel sont présentées les prévisions de dépenses de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 (voir sect. II ci-dessous) et les ressources supplémentaires demandées pour le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) pour la même période (voir sect. III ci-dessous). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des éclaircissements et des compléments d'information.

2. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 66/247, l'Assemblée générale a approuvé un montant total de 583 383 800 dollars pour les budgets des 29 missions politiques spéciales et approuvé également l'imputation d'une somme équivalente sur les ressources d'un montant de 1 083 036 300 dollars prévues au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (voir A/66/6 (Sect. 3), par. 3.70). Dans la même résolution, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à



engager des dépenses d'un montant maximum de 16 millions de dollars pour la MANUL. Le Secrétaire général indique dans son rapport (A/66/354/Add.8) que la MANUL et l'UNPOS entraîneront des dépenses supplémentaires d'un montant net de 39 512 800 dollars en 2012. Les décisions que l'Assemblée devra prendre sont indiquées au paragraphe 62 du rapport. Les observations et recommandations du Comité sur les prévisions de dépenses relatives aux deux missions politiques spéciales sont énoncées ci-après.

## **II. Mission d'appui des Nations Unies en Libye**

3. Par sa résolution 2009 (2011), le Conseil de sécurité a approuvé la création de la MANUL. Cette résolution prévoyait un mandat initial de trois mois, conçu notamment pour permettre au système des Nations Unies d'acquérir une meilleure compréhension de la situation en Libye en vue de proposer une présence à plus long terme, à la lumière d'une analyse réalisée sur le terrain et d'une concertation avec les autorités libyennes et la société civile. Le Comité consultatif rappelle que, dans une lettre datée du 4 octobre 2011, il avait approuvé une demande formulée par le Contrôleur concernant l'engagement d'un montant ne dépassant pas 10 millions de dollars, destiné à couvrir les besoins de la MANUL pour l'exercice biennal 2010-2011.

4. Le Secrétaire général indique dans son rapport que, compte tenu de la formation tardive d'un nouveau Gouvernement, intervenue le 22 novembre 2011, la planification n'a pu être réalisée pendant les trois premiers mois d'activité de la MANUL et que, de ce fait, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission pour une période supplémentaire de trois mois dans sa résolution 2022 (2011), laquelle prévoyait également l'élargissement de ce mandat pour y intégrer le soutien aux efforts libyens de lutte contre la prolifération des armements (A/66/354/Add.8, par. 1). Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général avait alors présenté une demande de crédits à hauteur d'un montant net de 32 575 800 dollars (montant brut : 36 145 200 dollars) au titre de la Mission pour 2012 (voir A/66/354/Add.6). Dans son rapport correspondant, le Comité avait fait valoir qu'il serait prématuré d'adopter un budget complet pour 2012 et, partant, recommandé que l'Assemblée générale autorise le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence de 16 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la MANUL pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2012 (A/66/7/Add.13, par. 6 et 7). Dans sa résolution 66/247, l'Assemblée a souscrit à la recommandation du Comité. À sa demande, le Comité a reçu des précisions au sujet de l'état des dépenses pour l'année 2012 au 31 mars (voir annexe I).

5. Le Secrétaire général dit que, après la formation du Gouvernement intérimaire en Libye, les organismes des Nations Unies ont procédé à une préparation des missions intégrées sous la direction de son Représentant spécial (A/66/354/Add.8, par. 2). Les conclusions de cet exercice ont été approuvées par lui en février 2012. Le 12 mars 2012, dans sa résolution 2040 (2012), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MANUL de 12 mois. Le Comité consultatif note que, en vertu de cette résolution, le mandat de la Mission sera réexaminé dans un délai de six mois.

6. Dans la même résolution, le Conseil de sécurité a défini les domaines d'activité de la Mission comme suit : a) la gestion de la transition démocratique, notamment du processus électoral; b) la promotion de l'état de droit, des droits de l'homme et de la justice transitionnelle; c) le rétablissement de la sécurité publique, notamment la démobilisation, l'intégration ou la réintégration des ex-combattants;

d) la lutte contre la prolifération des armes et la sécurité des frontières; et e) la coordination de l'aide internationale. Ces domaines d'activité sont reflétés dans les quatre composantes du cadre de budgétisation axée sur les résultats établi pour la Mission (voir également par. 9 et 10 ci-dessous).

7. Les hypothèses retenues pour l'établissement des prévisions concernant la MANUL au titre de la période considérée sont exposées aux paragraphes 3 à 9 du rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif relève que la Mission adoptera une approche fondée sur la prise en compte et le respect des particularités de la Libye et qu'elle apportera notamment un appui à la transition politique officielle et à l'élection d'une nouvelle assemblée après l'adoption d'une nouvelle constitution. Le déploiement du personnel des Nations Unies en Libye sera organisé de façon échelonnée en répondant aux demandes formulées par les partenaires libyens et en tenant également compte des recommandations qui figurent dans le rapport sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postérieures à un conflit (on trouvera des observations plus détaillées sur les effectifs proposés par le Secrétaire général aux paragraphes 15 à 22 ci-dessous). Le Comité note en outre qu'on part du principe qu'aucun programme d'infrastructures ne devra être réalisé en 2012 – les autorités publiques devant mettre à la disposition de la Mission des locaux existants adaptés – et que, compte tenu de l'amélioration des conditions relatives aux vols commerciaux, la Mission n'aura pas besoin de disposer d'un appareil en propre.

8. Les paragraphes 10 à 13 du rapport du Secrétaire général traitent de la coopération entre la Mission et les autres entités. Le Comité consultatif relève notamment que la MANUL travaillera en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies. Ayant demandé des précisions, il a été informé que, grâce à cette façon de procéder, l'équipe de pays serait pleinement associée aux interventions qui visent à répondre aux besoins prioritaires de la Libye pendant la période de transition, et que la Mission pourrait ainsi limiter les demandes de crédits et éviter les chevauchements d'activités.

9. S'agissant des cadres de budgétisation axée sur les résultats, le Comité consultatif relève que : a) dans la composante 2 (Promouvoir la sécurité publique et la sécurité des frontières), il est prévu d'intégrer 15 000 combattants révolutionnaires aux institutions de sécurité; et b) dans la composante 3 (Promouvoir les droits de l'homme, la justice transitionnelle et l'état de droit), il est prévu de transférer 50 % des détenus vers des installations relevant du Ministère de la justice. Ayant demandé des précisions, il a été informé que ces chiffres exprimant la mesure des résultats représentaient des objectifs minimaux pour la Mission et qu'on ne ménagerait aucun effort pour les dépasser.

10. S'agissant plus particulièrement de la composante 3, le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des précisions, que la surveillance du respect des droits de l'homme faisait partie intégrante du mandat de la MANUL. On a également signalé que les questions particulières liées à la situation des enfants soldats seraient traitées par l'intermédiaire d'un fonctionnaire occupant un poste P-4 de spécialiste des droits de l'homme (protection de l'enfance) qu'il était proposé de créer à cette fin à la Division des droits de l'homme, de la justice transitionnelle et de l'état de droit.

11. Le Secrétaire général indique, au paragraphe 32 de son rapport, que le montant net des crédits demandés au profit de la MANUL pour la période d'un an se terminant le 31 décembre 2012 s'élève à 36 466 600 dollars (montant brut : 38 702 600 dollars) et que ce montant couvre les dépenses relatives aux traitements

et aux dépenses communes de personnel (18 836 700 dollars) pour 272 postes temporaires, ainsi que des dépenses opérationnelles évaluées à 17 629 900 dollars.

12. Les effectifs prévus pour la MANUL sont indiqués dans le tableau qui figure au-dessus du paragraphe 33 du rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif relève, au paragraphe 2 du rapport, que la Mission adoptera le principe d'une présence minimale dans le pays et d'une souplesse qui lui permettra de faire appel aux compétences adaptées en appui aux efforts déployés par le Gouvernement libyen dans les domaines d'activité prévus par le mandat. Ayant demandé des précisions, il a été informé que la Mission appliquait un plan de déploiement progressif et que, de ce fait, les prévisions de dépenses pour le personnel civil avaient été établies sur la base d'un effectif moyen limité à 144 postes temporaires pour la période budgétaire de 12 mois. Le Comité note également, au paragraphe 5 du rapport, que les effectifs proposés tiennent compte des évaluations des besoins effectuées pendant les premiers mois de la Mission.

13. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 5 du rapport du Secrétaire général, sur un total de 272 postes temporaires qu'il est proposé de créer, 144 seraient affectés à des services organiques, 54 aux services de sécurité et 74 à des services d'appui. La nature de ces postes est précisée au paragraphe 33 du rapport et l'organigramme de la Mission est présenté dans la section A de l'annexe. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux propositions du Secrétaire général concernant le tableau d'effectifs, exception faite de celles exposées aux paragraphes 15 à 22 ci-dessous.**

14. **Sur un plan général, le Comité consultatif a quelques réserves à formuler au sujet de la structure des effectifs de la MANUL.** Il note à la lecture du rapport du Secrétaire général l'accent mis par lui sur le fait qu'il est important de pouvoir disposer d'un personnel d'encadrement de haut niveau qui est en mesure de fournir aux interlocuteurs libyens des conseils techniques sur toute une série de questions complexes et sensibles sur le plan politique (A/66/354/Add.8, par. 5). Il note également que l'organigramme prévoit un grand nombre de postes d'administrateur de niveau intermédiaire pour toutes les composantes de la Mission et un nombre relativement faible de postes d'agent recruté sur le plan national. **Le Comité sait que la MANUL travaille dans des conditions particulières et qu'il faut être capable de répondre rapidement aux demandes formulées par les autorités libyennes, mais il considère que la structure des effectifs de la Mission devrait faire l'objet d'un suivi par rapport à l'évolution de la situation sur le terrain.**

15. Le Secrétaire général propose la création de sept postes temporaires au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Le Représentant spécial serait secondé par deux assistants spéciaux, l'un recruté à la classe P-5 et l'autre à la classe P-4. Il est également proposé de créer un poste spécifique pour un assistant spécial (P-4) auprès du Conseiller spécial du Représentant spécial (poste de la classe D-2) qui est chargé de conseiller ce dernier sur les questions liées aux incidences régionales de la prolifération des armes et à la sécurité des frontières, et deux postes d'assistant personnel (agents du Service mobile) [ibid., par. 33 a)]. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que les sept postes qu'il est proposé de créer pour le Bureau du Représentant spécial soient indispensables. À son avis, l'appui demandé pour le Conseiller spécial pourrait être assuré par l'entremise des assistants spéciaux du Représentant spécial. Il estime également qu'il faudrait regrouper les fonctions envisagées pour les titulaires des deux postes d'assistant personnel (agents du Service mobile) qu'il est proposé de créer. En conséquence, il n'est pas favorable à la création du poste P-4 demandé pour un**

**assistant spécial auprès du Conseiller spécial et il recommande de ne créer qu'un seul poste d'assistant personnel.**

16. Il est proposé d'affecter 4 postes temporaires à la Section de la coordination du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général : 1 poste de coordonnateur principal (P-5), 2 postes de coordonnateur (P-4 et P-3) et 1 poste de responsable de programme (administrateur recruté sur le plan national) [ibid., par. 33 d)]. Entre autres attributions, la Section apportera son concours à l'élaboration de cadres stratégiques et programmatiques au bénéfice de l'équipe de pays des Nations Unies et facilitera l'exécution des initiatives de programmation conjointe menées par les organismes des Nations Unies dans le sens des priorités de relèvement et de développement de la Libye. **De l'avis du Comité consultatif, le Secrétaire général n'a pas fourni une justification satisfaisante pour les quatre postes temporaires destinés à la Section de la coordination. Aussi, recommande-t-il de ne pas créer le poste de coordonnateur P-3. Les fonctions correspondantes devraient être assumées par les titulaires des autres postes attribués à la Section.**

17. Le Secrétaire général propose d'attribuer 10 postes temporaires à la Section de l'information et des communications, dont un poste de chef de l'information (D-1) et un poste de spécialiste hors classe de l'information et porte-parole (P-5) [ibid., par. 33 e)]. **Le Comité consultatif insiste constamment sur l'importance des activités d'information menées dans les bureaux extérieurs, qui permettent de faire mieux connaître les buts et les activités de l'ONU et de mobiliser un appui en leur faveur (voir, entre autres, A/66/7, chap. II, par. VII.10). Toutefois, au vu des renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, il constate que certaines des fonctions qui s'attachent aux postes D-1 et P-5 se recourent. Il n'est donc pas favorable à la création du poste P-5 de spécialiste hors classe de l'information et porte-parole.**

18. Pour la Division de l'assistance électorale, le Secrétaire général propose la création d'un poste P-4, à New York, pour un officier traitant qui serait chargé de soutenir le Bureau de l'appui électorale, d'évaluer les plans et stratégies, d'assurer la coordination avec les États Membres au sujet des questions électorales, d'effectuer des analyses et de conseiller en permanence l'équipe opérant dans la zone de mission [A/66/354/Add.8, par. 33 g)]. Le Comité consultatif note, au paragraphe 11 du rapport, que, en matière d'assistance électorale, la MANUL mènera ses activités dans le cadre d'une équipe intégrée des Nations Unies pour l'appui électorale. **Gardant cette considération à l'esprit et tenant compte également du tableau d'effectifs actuel du Département des affaires politiques au Siège, le Comité estime que les fonctions attachées au poste temporaire P-4 proposé peuvent être assumées au moyen des capacités existantes et, partant, recommande de ne pas approuver sa création.**

19. Pour la Division des droits de l'homme, de la justice transitionnelle et de l'état de droit, il est proposé de créer 9 postes temporaires, 5 à la classe P-4 et 4 à la classe P-3, pour diverses fonctions dans le domaine des droits de l'homme [ibid., par. 33 h)]. **Sans mésestimer l'importance des activités menées par la composante droits de l'homme de la MANUL, le Comité consultatif considère que le nombre de postes de niveau intermédiaire demandés par le Secrétaire général est sans doute excessif. En conséquence, il recommande de ne pas approuver la création d'un poste P-4 et d'un poste P-3 pour des spécialistes des droits de l'homme au sein de la Division des droits de l'homme, de la justice transitionnelle et de l'état de droit.**

20. Le Secrétaire général propose de créer en tout 74 postes temporaires au sein de la Division de l'appui à la Mission [ibid., par. 33 m)]. Comme indiqué au paragraphe 7 du rapport, les besoins de la MANUL en matière de personnel d'appui ont été définis compte tenu des principes de la stratégie globale d'appui aux missions, et les capacités existantes seront exploitées pour accroître l'efficacité et réduire au minimum l'ampleur du déploiement en Libye. Un appui administratif essentiel sera donc fourni par le Centre de services mondial à Brindisi (Italie) et 15 des 74 personnes recrutées pour les postes susmentionnés seraient déployées à Brindisi pour renforcer les capacités d'appui du Centre à la MANUL. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'installation de ces postes à Brindisi permettrait à la Mission de tirer parti des chaînes hiérarchiques et des structures de gestion existantes, et de réduire ainsi le nombre de postes à pourvoir à un niveau plus élevé sur le terrain, pour le personnel d'appui.

21. Le Comité consultatif a également été informé, après avoir demandé des précisions, que les 15 postes temporaires suivants seraient déployés à Brindisi : 1 fonctionnaire d'administration (P-3) au Bureau du Chef de l'appui à la Mission; 1 spécialiste des ressources humaines (P-3) et 2 assistants chargés des ressources humaines (1 agent du Service mobile et 1 agent local) à la Section du personnel; 1 fonctionnaire des finances et du budget (P-3), 1 fonctionnaire des finances (agent du Service mobile), 1 fonctionnaire du budget (agent du Service mobile) et 1 assistant (finances)/caissier (agent local) à la Section des finances et du budget; 2 fonctionnaires chargés des achats (1 P-3 et 1 agent du Service mobile) à la Section des achats; 1 préposé à la facturation (communications) (agent local) à la Section des communications et des services informatiques; 1 assistant à l'approvisionnement et 1 assistant au soutien logistique (agents locaux) à la Section des services d'entreposage et de distribution; 1 assistant chargé des réclamations (agent local) à la Section des services de la gestion des biens; et 1 assistant génie (agent du Service mobile) à la Section du génie et de la gestion des installations.

**22. Dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix, le Comité consultatif souscrit aux grands objectifs de la Stratégie globale d'appui aux missions, y compris un usage accru des services communs ou des services partagés et l'accroissement des gains d'efficacité et des économies d'échelle (A/66/718, par. 186). Dans ce contexte, le Comité estime que le transfert de 15 emplois de temporaire de la MANUL à Brindisi est excessif. Il recommande donc de ne pas créer les cinq emplois de temporaire destinés aux fonctionnaires ci-après : assistant à la gestion des ressources humaines (agent local); assistant financier/caissier (agent local); fonctionnaire chargé des achats (Service mobile); assistant au soutien logistique (agent local); et assistant chargé des demandes d'indemnisation (agent local). Les fonctions s'attachant à ces emplois de temporaire devraient être assurées au moyen des ressources existantes au Centre de services mondial.**

23. Comme indiqué au paragraphe 32 du rapport du Secrétaire général, un montant total de 17 629 900 dollars est demandé au titre des dépenses opérationnelles. Ce montant se répartit comme suit : 365 600 dollars pour le personnel fourni par des gouvernements, 1 427 500 dollars pour les consultants, 1 616 900 dollars pour les voyages, 6 304 900 dollars pour les installations et infrastructures, 573 400 dollars pour les transports terrestres, 2 455 700 dollars pour les communications, 2 233 700 dollars pour l'informatique, 364 900 dollars pour les services médicaux et 2 287 300 dollars pour les fournitures, services et matériel divers.

24. S'agissant des ressources proposées au titre des services de consultants, le Comité consultatif constate que selon les renseignements supplémentaires qui lui ont été fournis, le montant total de 1 427 500 dollars servirait à financer les dépenses liées à 25 consultants sur une période de trois à cinq mois. Ayant demandé des précisions, il a été informé qu'étant donné le nombre et la diversité des demandes de services d'experts, et compte tenu du fait que les effectifs de la Mission sont modestes par rapport à l'ampleur des activités prescrites, on s'est très vite rendu compte que les membres de la MANUL ne seraient pas en mesure de répondre à eux seuls à chacune des demandes émanant de leurs homologues libyens. La Mission avait donc désigné des domaines prioritaires où elle pourrait être secondée par des experts extérieurs. Le Comité a en outre été informé que le montant total des ressources demandé au titre des consultants se répartissait comme suit :

<i>Domaine de spécialisation</i>	<i>Nombre de consultants</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Droits de l'homme, justice transitionnelle et état de droit	9	487 900
Désarmement, démobilisation et réintégration	3	150 900
Police	1	23 900
Partenariats	1	59 300
Affaires politiques	8	474 500
Information	2	118 500
Défense	1	112 500
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>1 427 500</b>

25. Comme indiqué plus haut au paragraphe 12, la Mission adoptera le principe d'une présence minimale dans le pays. **À cet égard, le Comité consultatif ne voit aucune objection à ce que soit recruté un nombre restreint de consultants dans des domaines spécialisés qui font défaut au sein de la Mission. En revanche, le Comité est d'avis que certaines des spécialités susmentionnées, en particulier dans les domaines où l'Organisation compte un grand nombre de fonctionnaires, tels que les affaires politiques et l'information, devraient être fournies en interne par le personnel actuellement en poste dans l'ensemble des services du Secrétariat. En conséquence, le Comité recommande d'approuver un montant de 1 million de dollars au titre des consultants au lieu des 1 427 500 dollars proposés par le Secrétaire général.**

26. Le montant total des ressources nécessaires pour financer les transports terrestres s'élève à 573 400 dollars. D'après le complément d'informations qui lui a été fourni, le Comité consultatif constate que la plupart des ressources demandées seront utilisées pour la location de véhicules (360 000 dollars). Ayant posé des questions à ce sujet, le Comité a été informé que, conformément à la décision prise de maintenir une présence discrète sur le terrain, la Mission se proposait de louer des véhicules civils de type classique (non blindés) qui remplaceraient les véhicules légers à quatre roues motrices de l'ONU pour les opérations courantes de transport terrestre. La location de véhicules éviterait d'avoir à affecter du personnel supplémentaire à la gestion et à l'entretien d'une flotte des Nations Unies et éliminerait les dépenses au titre des services connexes et de la maintenance. Le Comité a par ailleurs appris que la Mission utiliserait aussi des véhicules blindés

provenant des stocks stratégiques pour déploiement rapide. Les ressources proposées pour le matériel et pour les ateliers de réparation des véhicules (5 800 dollars), les réparations et l'entretien (44 900 dollars) et les pièces de rechange (49 100 dollars) étaient principalement destinées à ces véhicules blindés.

**27. Compte tenu des recommandations concernant les dotations en effectifs et les dépenses opérationnelles qu'il a formulées plus haut aux paragraphes 5 à 19, 22 et 25, le Comité consultatif recommande de réduire de 1 608 400 dollars le montant des ressources qu'il est proposé d'allouer à la MANUL pour 2012.**

### **III. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie**

28. Dans sa résolution 66/247, l'Assemblée générale a alloué un montant de 17 404 500 dollars au Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) pour 2012. Comme indiqué dans le tableau qui précède le paragraphe 59 du rapport du Secrétaire général (A/66/354/Add.8), ce montant comprenait 8 766 100 dollars devant servir à financer 99 emplois de temporaire destinés à du personnel civil et 8 638 400 dollars au titre des dépenses opérationnelles.

29. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que l'Accord de Kampala de juin 2011, suivi de la feuille de route de septembre 2011 visant à mettre un terme à la période transitoire en Somalie, a ouvert la voie à la dissolution légitime des institutions fédérales de transition et à la mise en place d'une nouvelle structure politique en Somalie d'ici au 20 août 2012. Le Secrétaire général fait également observer que, depuis l'adoption de ces instruments, des progrès considérables ont été enregistrés sur les plans politique et militaire. Un accord est intervenu sur les dispositions relatives à l'achèvement du processus constitutionnel et sur les modalités de mise en place d'un nouveau parlement. Plus de 90 % du territoire de Mogadiscio ainsi que les principales villes dans le centre-sud de la Somalie ont été repris aux Chabab (ibid., par. 35 à 37).

30. Le Secrétaire général indique par ailleurs qu'en janvier 2012, son représentant spécial a transféré à Mogadiscio son bureau avec un noyau de 12 fonctionnaires, ce qui représentait une étape importante dans la mise en œuvre de l'approche progressive envisagée par le Secrétaire général (voir S/2009/2010, par. 82 à 86). En outre, le Conseil de sécurité a renouvelé en mars 2012 son appui sans réserve à l'action menée par le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie en vue de faciliter les progrès sur le plan politique. Il s'est félicité en particulier du transfert du Bureau et a engagé l'ONU à effectuer un transfert permanent et complet en Somalie à mesure que les conditions de sécurité le permettraient (voir S/PRST/2012/4) (A/66/364/Add.8, par. 37 et 38). On trouvera aux paragraphes 50 à 53 du rapport du Secrétaire général de plus amples renseignements sur les activités du Bureau depuis septembre 2011.

31. Au paragraphe 40 de son rapport, le Secrétaire général déclare que la nouvelle dynamique intervenue dans le processus de paix en Somalie et l'importance accrue que les États Membres attachaient à la Somalie ont fait naître de nouvelles possibilités et de nouvelles attentes concernant l'UNPOS. On trouvera aux paragraphes 54 à 57 un bref aperçu des hypothèses révisées aux fins de la planification concernant le Bureau pour 2012, lesquelles prévoient l'organisation des réunions techniques et consultations publiques nécessaires à la mise au point définitive du projet de constitution et à la convocation de 1 000 membres de

l'Assemblée constituante ainsi que le lancement de la deuxième phase du transfert de l'UNPOS à Mogadiscio. Le Comité consultatif a été informé que ces activités étaient essentielles pour que le processus de transition puisse être mené à bien dans les délais prescrits, à savoir au 20 août 2012. Comme suite à ses questions, le Comité a appris par ailleurs que le projet de constitution provisoire avait été mis au point et présenté au Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition le 20 avril 2012.

32. Il est également indiqué au paragraphe 40 du rapport que les dépenses supplémentaires occasionnées par l'exécution des activités susmentionnées n'avaient pas été prévues au moment de la présentation du projet de budget pour 2012. En conséquence, le Secrétaire général demande l'inscription au budget ordinaire d'un crédit additionnel de 3 046 200 dollars. Le Comité consultatif a été informé que l'on cherchait également à obtenir des contributions volontaires d'un montant de 16,5 millions de dollars auprès des donateurs dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie. Toutefois, moins d'un million de dollars avait été mobilisé au 24 avril 2012. **Le Comité invite instamment le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour obtenir le versement de contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale.**

33. Le Secrétaire général propose un engagement de dépenses supplémentaire d'un montant de 3 046 200 dollars, qui se répartit comme suit :

a) Un montant de 355 400 dollars pour financer les dépenses de personnel liées au transfert de personnel de Nairobi en Somalie;

b) Un montant de 2 690 800 dollars nécessaire pour le recrutement de consultants (300 500 dollars); le financement des frais de voyage supplémentaires du personnel (400 000 dollars); le financement des frais d'entretien des installations et infrastructures (150 000 dollars); la prise en charge des dépenses supplémentaires au titre des communications (40 300 dollars) et l'organisation à Mogadiscio de trois réunions de concertation politique avec les parties prenantes (1,8 million de dollars) (A/66/354/Add.8, par. 59). On trouvera plus loin à l'annexe II un tableau indiquant les dépenses pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 25 avril 2012.

34. S'agissant du montant demandé pour financer les dépenses de personnel, le Comité consultatif note aux paragraphes 55 à 57 du rapport que la deuxième phase du transfert à Mogadiscio sera mise en œuvre entre avril et août 2012, ce qui portera la présence de l'UNPOS de 12 à 25 personnes. Le personnel supplémentaire qui sera affecté aux affaires politiques et constitutionnelles, à l'information, aux droits de l'homme et à l'appui au secteur de la sécurité est nécessaire pour répondre à l'intensification des activités prévue dans la feuille de route. Conformément aux pratiques optimales dans des situations analogues, une partie de ces 25 postes seront occupés par roulement, pour faire en sorte que les fonctions spécialisées les plus utiles soient assurées pour faire face aux besoins opérationnels dans la limite de ce que permettent les conditions de sécurité et l'hébergement disponible.

35. Le Comité consultatif constate par ailleurs dans le rapport du Secrétaire général qu'un examen complet des effectifs sera entrepris à l'UNPOS dans le cadre de la troisième phase du transfert à Mogadiscio (ibid., par. 56). Ayant posé des questions à ce sujet, le Comité a été informé que, vu l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité en Somalie, il fallait revoir les tâches, la structure et les dotations en effectifs de l'UNPOS. Le Secrétaire général se proposait de procéder à une évaluation de la situation dans les semaines à venir et présenterait

des recommandations au Conseil de sécurité à la fin de la période de transition. **Compte tenu des faits décrits ci-dessus, le Comité attache une grande importance à l'examen des effectifs, qui pourrait avoir des incidences sur le budget de l'UNPOS.**

36. S'agissant des ressources supplémentaires nécessaires au titre des consultants, le Comité note que, d'après le complément d'informations qui lui a été fourni, le montant de 300 500 dollars servirait à financer les dépenses des spécialistes du processus constitutionnel et d'autres domaines d'activité liés à l'exécution de la feuille de route, y compris mais pas uniquement, les droits de l'homme, la gouvernance, la problématique hommes-femmes, la sécurité et les questions humanitaires. Deux consultants seraient engagés pour un mois et huit pour quatre mois. Le Comité constate en outre dans l'annexe II que le Bureau a déjà dépassé le crédit qui lui avait été alloué au titre des consultants en 2012. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les services spécialisés que devaient fournir les consultants n'existaient pas à l'UNPOS.

37. Le Comité consultatif constate par ailleurs, d'après les informations supplémentaires qui lui ont été communiquées que, sur le montant de 1,8 million de dollars demandé au titre des fournitures, services et matériel divers, 1,5 million de dollars serviraient à tenir avec les parties prenantes trois réunions politiques de taille moyenne sur des questions sensibles ou litigieuses ayant trait au projet de constitution et d'autres aspects de la mise en œuvre de la feuille de route, pour un coût de 500 000 dollars chacune. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que les prévisions de dépenses étaient fondées sur le coût des quatre dernières grandes conférences (deux réunions convoquées à Garowe, la première réunion consultative organisée à Mogadiscio et la réunion de consultation de la société civile tenue à Mogadiscio), pour lesquelles le coût moyen par participant s'était chiffré à 3 272 dollars. On prévoyait que chacune des trois réunions des parties prenantes rassemblerait 150 participants. Le Comité a également appris que la première des trois réunions avait commencé le 5 mai 2012 et n'était pas encore terminée au 15 mai. Tout serait mis en œuvre pour faire en sorte que les deux autres réunions aient lieu en juin et juillet 2012.

38. Il est indiqué dans le complément d'informations fourni au Comité consultatif que les 0,3 million de dollars restants sur les 1,8 million de dollars demandés au titre des fournitures, services et matériel divers doivent servir à financer les déplacements dans la région des autorités somaliennes qui doivent consulter les parties prenantes. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que ces consultations auraient lieu à Nairobi, à Kampala, à Djibouti et ailleurs dans la région. Ce montant de 0,3 million de dollars permettrait de couvrir les frais de voyage de 10 représentants du Gouvernement somalien, dont chacun effectuerait au total 17 voyages dans la région.

39. **Compte tenu des remarques et observations qu'il a formulées dans les paragraphes qui précèdent, le Comité consultatif n'émet aucune objection à l'égard des propositions du Secrétaire général concernant l'UNPOS pour 2012. Il compte néanmoins qu'au cours de la période restant à courir de l'exercice budgétaire tout sera mis en œuvre pour chercher à réaliser des économies et des gains d'efficacité en vue de limiter, autant que possible, les dépenses supplémentaires.**

#### **IV. Recommandation**

40. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au paragraphe 62 du rapport du Secrétaire général. **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées plus haut aux paragraphes 27 et 39, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

a) **Approuve un montant total net de 34 858 200 dollars pour le budget de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye pour 2012;**

b) **Approuve l'ouverture d'un crédit additionnel d'un montant net de 3 046 200 dollars au titre du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie pour 2012;**

c) **Impute un montant total net de 37 904 400 dollars sur les ressources prévues pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.**

## Annexe I

### Mission d'appui des Nations Unies en Libye : état des dépenses pour 2012 au 31 mars 2012

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
<b>Personnel civil</b>	
Personnel recruté sur le plan international	2 854 400
Personnel recruté sur le plan national	58 700
<b>Total partiel</b>	<b>2 913 100</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>	
Voyages	129 000
Installations et infrastructures	2 424 900
Transports terrestres	48 500
Communications	671 400
Informatique	765 600
Services médicaux	27 200
Fournitures, services et matériel divers	402 200
<b>Total partiel</b>	<b>4 468 800</b>
<b>Total</b>	<b>7 381 900</b>

## Annexe II

**Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie :  
état des dépenses pour 2012 au 25 avril 2012**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget approuvé pour 2012</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>	<i>Taux d'exécution (en pourcentage)</i>
<b>I. Personnel civil</b>				
Personnel recruté sur le plan international	8 235,8	3 214,5	5 021,3	39
Personnel recruté sur le plan national	530,3	255,7	274,6	48
<b>Total partiel</b>	<b>8 766,1</b>	<b>3 470,2</b>	<b>5 296,9</b>	<b>40</b>
<b>II. Dépenses opérationnelles</b>				
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
Consultants	125,0	206,9	(81,9)	166
Voyages	1 789,8	871,6	918,2	49
Installations et infrastructures	1 356,5	809,3	547,2	60
Transports terrestres	467,4	404,5	62,9	87
Transports aériens	1 764,0	1 440,4	323,6	82
Transports maritimes	–	–	–	–
Communications	1 731,3	519,8	1 211,5	30
Informatique	439,3	2,6	436,7	1
Services médicaux	266,2	–	266,2	–
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	698,9	181,3	517,6	26
<b>Total partiel</b>	<b>8 638,4</b>	<b>4 436,4</b>	<b>4 202,0</b>	<b>51</b>
<b>Total</b>	<b>17 404,5</b>	<b>7 906,6</b>	<b>9 497,9</b>	<b>45</b>